



PRÉFET DE LA DRÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Unité interdépartementale
Drôme-Ardèche

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : 20210831-RAP-DAEN0568		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société DPPV – DÉPÔT PÉTROLIER DE PORTES-LES-VALENCE 6 rue Marcel Pagnol 26800 PORTES-LES-VALENCE SIREN : 303952352 SIRET : 30395235200050		S3IC 61-02675 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : dépôt de liquides inflammables		
Date du contrôle : 30/08/2021, hors heures ouvrées de 20h à 22h		
Inspecteur(s) : Elodie MOUROUX, Pauline SEGERAL		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre :	
Thème(s) du contrôle • Exercice POI hors heures ouvrées		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • bacs et sprinklage		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral du 06/02/2019 • POI de 2019		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. PIMONT Mathieu	Total	Adjoint au chef de dépôt (astreinte N2)
M. FISHER Mahieu	Total	Opérateur (astreinte N1)
M. DANTAS Julien	/	Gardien
Copies	<input type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Subdivision 5 <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

I.1 – Périmètre inspecté

L'inspection est inopinée et a pour vocation la vérification de la bonne mise en œuvre du POI (Plan d'Opération Interne) hors heures ouvrées.

I.2 – Suivi des suites non soldées de la précédente inspection du 17/01/2019

Non audité

I.3 – Constats effectués lors de la visite du 30/08/2021

Exercice POI

n°	Écarts constatés lors de la visite du 30/08/2021	Demande d'actions	Délais
O1 ¹	Le rideau d'eau sur le bac W semblait ne pas fonctionner par endroits.	Une vérification de têtes de sprinklage sur la partie Nord-Ouest du bac W est à mener.	/
O2	La procédure indiquée dans la fiche réflexe est globalement suivie. Un flou perdure cependant sur la partie « Centrale d'Appels d'Urgence CAU ». L'exercice n'a pas mis en œuvre cette CAU et la théorie indiquée dans la fiche réflexe ne semble pas claire sur la répartition des rôles.	Améliorer la répartition des rôles sur la partie CAU et faire un déclenchement de la CAU lors d'un prochain exercice POI en 2021.	/
O3	La mise à jour du POI n'a pas été effectuée malgré les changements de personnel (n° de téléphone erronés).	Mettre à jour le POI a minima sur la partie n° de téléphone.	31/12/2021

II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Propositions de suites administratives : néant

Autres suites :

Concernant le résultat de la visite, 0 non-conformité et 3 observations vis-à-vis des prescriptions examinées ont été relevées. L'exploitant devra fournir, selon les délais mentionnés dans le présent rapport, les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour les lever.

Rédacteur

L'inspecteur de l'environnement

Vérificateur/Approbateur

L'adjointe au chef de l'unité inter-départementale
Par intérim du chef d'unité

¹ O : observation